

**Orientation 4 – Ajuster le dispositif d'hébergement et de logements accompagnés  
aux besoins du public du plan**

**ACTION 4-4  
Améliorer la fluidité dans les places d'hébergement d'urgence,  
d'insertion et de logement accompagné**

**♦ Des sorties préparées et un accompagnement efficace ♦**

<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>Le manque de garanties financières, les lenteurs administratives empêchent l'accès au logement autonome ce qui conduit les ménages à se maintenir plus que nécessaire sur les places d'hébergement. Un manque de rotation est observé sur les dispositifs.</p>
<p><b>PILOTES DE L'ACTION</b></p> <p>DDCSPP – DDT – Préfecture</p>	<p><b>PUBLICS VISES</b></p> <p>Les personnes hébergées pouvant accéder à un logement accompagné ou ordinaire Les personnes en logement accompagné pouvant accéder à un logement ordinaire</p>
<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES</b></p> <p>– FADS – Solidarité Femmes – Habitat Jeunes Belfort – ADOMA – Bailleurs sociaux – Travailleurs sociaux</p>	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <p>– améliorer la fluidité du dispositif d'hébergement en accélérant l'entrée en logement ordinaire ou de transition des personnes remplissant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nationalité française ou titre de séjour régulier</li> <li>• droits sociaux et moyens financiers</li> <li>• capacité à vivre en logement autonome</li> </ul> <p>– améliorer la fluidité du dispositif de logement accompagné en accélérant l'entrée en logement ordinaire des ménages aptes à vivre en logement autonome</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE</b></p> <p>Orienter vers le logement ordinaire les ménages en capacité à vivre dans un logement autonome.</p>	<p><b>MODALITES OPERATOIRES</b></p> <p><u>Une fois par semaine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réunion préfecture sur le suivi de l'immigration sur le département</li> </ul> <p><u>Une fois toutes les deux semaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réunion préfecture sur la fluidification des dispositifs de la FADS</li> </ul> <p><u>Sur sollicitation de la DDCSPP à la DDT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• travail de coordination entre la DDCSPP, la DDT, les bailleurs sociaux et les travailleurs sociaux pour le relogement des personnes</li> </ul>

	<p><u>2018</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite du dispositif d'intermédiation locative permettant aux personnes hébergées d'accéder plus facilement à un logement autonome</li> <li>• relance du dispositif d'habilitation à l'aide sociale de l'État entre la FADS, Solidarité Femmes et la DDCSPP</li> </ul>
<b>MOYENS</b>	Services de l'État (Préfecture, DDCSPP, DDT) Fondation Armée du Salut
<p><b>DELAI DE MISE EN OEUVRE</b></p> <p>Action continue à effet immédiat sans date d'interruption programmée</p>	<p><b>INDICATEURS D'EVALUATION</b></p> <p>– nombre de sortants d'hébergement ayant accédé à un logement ordinaire, contingent préfectoral ou à un logement accompagné, ou sur le contingent préfectoral</p> <p>– durée moyenne d'hébergement</p>
<p><b>Lien avec d'autres fiches du Plan</b></p> <p>Fiche 1-2 Fiche 4-3 Fiche 4-5</p>	<p><b>CADRE JURIDIQUE</b></p> <p>– DALO</p> <p>– article L441 du CCH pour le contingent préfectoral</p> <p>– priorités n° 2, n° 3 et n° 4 du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022</p>